

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2026-06 :****Statuts modifiés Syndicat des Eaux de Bray-et-Lû**

L'an deux mil vingt, le 19 février à 16h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en la Salle Communale en séance extraordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe BOUILLETTE,

•**Personnes présentes :** Monsieur Philippe BOUILLETTE, Maire, Madame Martine SOREL et Monsieur Jean-Joël GIL, Adjoints, Monsieur Jean-Michel GRÉGOIRE, Madame Marie-Thérèse HERBINIER, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Monsieur Guy FOURNIER, Monsieur Laurent DOULET, Monsieur Bernard LANDEMARD, Conseillers

•**Personne excusée :** Madame Sandy CLÉMENT

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Marie-Thérèse HERBINIER en tant que secrétaire de séance.

Délibération 2026-06 : Statuts modifiés Syndicat des Eaux de Bray-et-Lû

Madame le Maire expose que les statuts du Syndicat des Eaux ont été modifiés suite à la validation du Conseil Syndical comme suit :

- Modification de l'article 1 des statuts :

L'article 1 des statuts est désormais rédigé comme suit :

- Article 1 – Dénomination et nature Juridique

Il est constitué entre les collectivités territoriales suivantes :

Bray-et-Lû, Amenucourt, la commune Nouvelle Vexin-sur-Epte, Ambleville, Buhy et Montreuil-sur-Epte.

Un syndicat mixte fermé régi par les dispositions des articles L.5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, dénommé :

« Syndicat Intercommunal et Interdépartemental des Eaux de Bray-et-Lû ».

Elle rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de chaque commune membre de valider la modification des statuts dans un délai de trois à compter de la notification et que l'absence de réponse vaut avis défavorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver les nouveaux statuts.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix.

Fait et délibéré à Ambleville, le 23/01/2026

Pour Extrait conforme au Registre

Le Maire,


Martine SOREL

La secrétaire de séance

Sylvie LEFRANÇOIS

